

Marion Girod,

Groupe de Sociologie Politique Européenne-PRISME (CNRS UMR 7011), Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg/ Queen's University of Belfast

LA CITOYENNETE EUROPEENNE AU PRISME DES MOBILISATIONS DES GROUPES EDUCATIFS NATIONAUX : REGARDS CROISES FRANCE-ANGLETERRE

Il est, on le sait, extrêmement difficile de faire évoluer la « forme scolaire », c'est-à-dire non seulement les institutions scolaires, leur fonctionnement, les dispositifs matériels et symboliques que celles-ci impliquent, mais aussi les rapports au savoir, à la connaissance, à l'expérience et au monde que ces institutions contribuent à construire chez tous les acteurs du système scolaire. Dans la société comme dans l'école, ces évolutions relèvent en outre d'une multitude d'acteurs dont les conceptions et les intérêts pour la « fabrique » des politiques éducatives sont très divers et parfois contradictoires.

L'éducation à la citoyenneté¹ est particulièrement exemplaire de cette complexité. Au contraire de la transmission de savoirs « neutres », elle se construit à partir de savoirs sociaux très hétérogènes, mais aussi de l'expérience que les individus ont du « vivre ensemble ». Directement aux prises, dans son contenu comme dans ses « intentions », avec la diversité des expressions, des connaissances et des attentes sur l'évolution des sociétés, elle représente l'un des domaines d'éducation les plus sensibles aux transformations de l'institution scolaire et aux changements de la vie sociale, politique et culturelle.

Partant, il est légitime de s'interroger sur la façon dont cet enseignement

est affecté par le processus d'intégration européenne. Depuis plusieurs années, l'Union européenne tente en effet d'instaurer de nouveaux liens d'appartenance fondés sur l'institutionnalisation d'une citoyenneté européenne² et elle modifie assez sensiblement l'organisation et la régulation des relations sociales au sein des Etats membres. La question se pose donc de savoir si, et dans quelle mesure, l'enseignement du civisme se transforme pour prendre acte et, indirectement, prendre part, à la construction d'une nouvelle identité collective, non plus nationale mais européenne. En prenant comme focale l'étude des groupes d'acteurs sociétaux mobilisés pour l'éducation à la (aux) citoyenneté(s) en France et en Angleterre, cette contribution tente d'apporter quelques éléments de réponse à cette interrogation.

Le choix de la France et du Royaume-Uni parmi d'autres Etats membres de l'Union européenne n'est pas anodin. Il est particulièrement propice pour saisir l'impact différentiel de la citoyenneté européenne sur les mobilisations d'acteurs qui participent – ou tentent de participer - à la construction des politiques d'éducation dans les espaces nationaux. Il faut souligner, en effet, la spécificité des trajectoires historiques de formation des deux Etats qui ont façonné, dans chacun des deux pays, des univers de sens profondément différents pour penser la relation

¹Parmi les nombreux travaux consacrés à la question de la citoyenneté à l'école, voir G. Roche, *Quelle école pour quelle citoyenneté ? Les chemins de l'école*, Paris, ESF Editeur, collection « Pratiques et enjeux pédagogiques », 1998. Se reporter aussi à M. Verdelhan-Bourgade (dir.), *Ecole, langage et citoyenneté*, Paris, L'Harmattan, 2001.

²P. Maignette, *La citoyenneté européenne. Droits, politiques, institutions*, Bruxelles, Université de Bruxelles, 1999. Voir aussi E. Meehan, *Citizenship and the European Community*, Londres, Sage, 1993.

entre l'Etat et la citoyenneté³. En France, le centre politique s'est construit en étendant sans cesse son emprise sur la « société civile », par un processus de dissociation des pouvoirs⁴, tandis qu'en Angleterre, la construction du centre n'a pas abouti à un Etat fortement institutionnalisé, mais s'est effectuée par une sorte d'autorégulation de la « société civile »⁵. Cette singularité des modalités de développement historique des deux Etats explique, au moins en partie, la persistance de fortes spécificités nationales concernant le type de régulation des politiques éducatives, mais aussi la prégnance d'« idiomes culturels »⁶ de la citoyenneté. Celle-ci se décline en effet à partir de modèles institutionnels et selon des schèmes paradigmatiques bien différents dans les politiques éducatives des deux pays : alors que la citoyenneté représente en France une matière emblématique de l'école républicaine depuis la fin du 19^e siècle⁷, il n'existe pas, en Angleterre, de discours réellement formalisé sur l'éducation civique, la citizenship education⁸ n'ayant pas fait l'objet d'une intervention publique avant la seconde moitié des années 90⁹.

L'intention de cette contribution n'est pas de proposer une nouvelle mise en perspective historique des diverses conceptions qui ont successivement prédominé dans les

deux Etats pour penser l'éducation à la citoyenneté. Il s'agit plutôt de dévoiler les effets que la citoyenneté européenne nouvellement institutionnalisée exerce -ou pas- sur les représentations et les modes d'action des groupes d'acteurs sociétaux intervenant - ou essayant d'intervenir- dans la « fabrique » des politiques nationales d'éducation. Plus précisément, on souhaite s'interroger sur les degrés et les modalités de l'impact que la citoyenneté européenne représente au niveau des configurations domestiques d'acteurs impliquées dans la production des politiques nationales d'éducation à la (aux) citoyenneté(s) : dans quelle mesure les mobilisations nationales des groupes sociétaux favorisent-elles la « médiation » de la citoyenneté européenne promue par les institutions européennes ? En quoi l'intégration de cette nouvelle citoyenneté dépend-elle des propriétés et des ressources organisationnelles, des types d'interactions politiques, enfin des matrices paradigmatiques à partir desquels ces groupes tentent de participer à la construction des politiques éducatives ?

Pour tenter d'apporter certains éléments de réponse à ces interrogations, on sollicitera ici les résultats d'une enquête réalisée auprès des groupes éducatifs mobilisés au niveau sociétal dans les deux sites nationaux. A partir de ce matériau, on montrera que la citoyenneté européenne fait l'objet d'une prise en compte différentielle dans l'action de ces groupes, ce qui explique, en partie, son intégration limitée sur les agendas éducatifs des deux Etats. En effet, si un mouvement congruent, en France comme en Angleterre, amène les groupes à se mobiliser pour la « matrice paradigmatique » de l'éducation à la citoyenneté (I), la « mise en résonance » de la dimension européenne varie très sensiblement selon les constellations d'acteurs en présence aux niveaux nationaux (II).

³Sur l'apport d'une sociologie historique pour comprendre les genèses de l'Etat moderne, voir Y. Deloye, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, collection « Repères », 1996.

⁴B. Badie, P. Birnbaum, *Sociologie de l'Etat*, Paris, Hachette, collection « Pluriel », 1994 (1979), pp.173-188.

⁵*Ibid.*, pp.196-203.

⁶R.W. Brubaker, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin, collection « Socio-Histoires », 1997, pp.40-41.

⁷Y. Deloye, *Ecole et citoyenneté. L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses*, Paris, Presses de la FNSP, 1994.

⁸D.HEATER, "The history of civic education in England", *The Curriculum Journal*, vol. 12, n°1, printemps 2001, pp.103-123.

⁹D.KERR, "Changing the political culture: The Advisory Group on education for citizenship and the teaching of democracy in schools", *Oxford Review of Education*, vol.25, nos.1 & 2, 1999, pp.23-38.

Les intérêts nationaux pour l'éducation à la citoyenneté : mobilisations et organisations

A partir du milieu des années 80, en France, et du milieu des années 90, en Angleterre, l'action des groupes éducatifs nationaux se (re)structure autour de l'enjeu de la citoyenneté, par une dynamique de mise en réseau et de mobilisations, formelles ou informelles. En France, plusieurs organisations dont l'histoire, l'idéologie, et les répertoires d'action collective¹⁰ s'avèrent très anciens et, dans une certaine mesure, hétéroclites, vont se regrouper pour constituer un collectif pour la citoyenneté : le Cidem (« Civisme et Démocratie »). En Angleterre, des groupes vont témoigner d'un intérêt nouveau pour la citoyenneté et se mobiliser dans une sorte de « coalition de cause »¹¹ citoyenne, dénommée « Coalition pour la Citoyenneté » ; cette coalition permet à ces différents groupes d'adresser de façon informelle leurs « demandes de citoyenneté » aux autorités publiques éducatives, en particulier à la Citizenship Team -« Equipe pour la citoyenneté »- et aux Citizenship consultants -« Consultants en Citoyenneté »- du Department for Education -Ministère de l'Education anglais-.

L'engagement du Cidem en France dans une logique « d'accompagnement » des pouvoirs publics et pour une éducation au civisme renouvelé

En France, le CIDEM (« Civisme et démocratie ») représente un collectif d'associations hétérogènes intervenant en dehors du cadre scolaire pour l'éducation au civisme, dans une logique « d'accompagnement » des pouvoirs publics.

Lorsqu'il est créé par la Ligue des Droits de l'Homme et la Ligue de l'Enseignement en 1984, le CIDEM ne constitue qu'une simple structure administrative, sans personnel permanent ni programme d'action précis. Puis, en mars 1998, lors des Assises de la vie associative organisées par le Gouvernement et les associations, un atelier sur la fonction civique est fondé dans l'objectif de favoriser la structuration en réseau des organisations impliquées dans le domaine civique. A ce moment, les responsables d'une quinzaine d'associations « qui n'avaient pas l'habitude du tout de travailler ensemble, qui avaient une image les uns des autres, ou négative, ou caricaturale, et qui se croisaient dans les Cabinets ministériels à la course aux subventions ou bien qui s'affrontaient sur des questions d'usage et de modalités du militantisme (...) se sont rendus compte, pendant les discussions, que, finalement, sur la question du civisme, ils avaient les mêmes diagnostics et les mêmes volontés. Pas sur d'autres sujets, mais en tout cas sur celui-là, ils étaient entièrement d'accord »¹².

En 1999, le CIDEM connaît donc une « renaissance »¹³, dans une logique à la fois associative et de pouvoirs publics. D'une part, il s'élargit à toutes les associations qui veulent promouvoir l'éducation à la citoyenneté pour réunir en son sein, outre les deux associations fondatrices, neuf groupes aux objectifs et aux répertoires d'action assez disparates : AnimaFac, ATD Quart Monde, la Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de France, la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France, France Nature Environnement, le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne, le MRAP, les Scouts de France, le Comité Français de l'UNICEF. Si les différentes organisations membres conservent leur identité propre et leur champ d'action spécifique, elles sont toutes unies par la volonté de contribuer à l'épanouissement de « citoyens autonomes, solidaires et

¹⁰C. Tilly, « Les origines du répertoire de l'action collective en France et en Grande-Bretagne », *XX^e Siècle*, 4, 1984.

¹¹P.A.SABATIER, « The advocacy coalition framework : revisions and relevance for Europe », *Journal of European Public Policy*, 5, 1, mars 1998, pp.98-130.

¹²Entretien réalisé avec Jean-Marie Montel, Délégué Général du Cidem, Cidem, Paris, 28.V.03.

¹³Telle est l'expression employée par Jean-Marie Montel, in *ibid.*

responsables»¹⁴. S'accordant sur le constat que « le civisme a une image poussiéreuse et ringarde »¹⁵, les membres du CIDEM veulent « remettre le civisme au goût du jour, en s'adressant à tous et à toutes, sans distinction d'âge, de sexe, d'origine, de territoire, de croyance ou de religion. Pour lui, l'esprit civique entraîne un comportement dynamique. Il ne doit pas être réduit à une leçon de morale, mais associer chacun à la réflexion sur les comportements individuels et collectifs qui font vivre la démocratie. Reposant sur le vote et la pratique des citoyens, il implique plus largement un engagement pour des causes collectives, pour s'occuper des autres et agir avec eux, tel qu'on le trouve dans la vie associative »¹⁶.

Pour atteindre ces objectifs, les ressources humaines du CIDEM restent assez limitées, l'équipe permanente ne comprenant que six personnes : un délégué général, un chargé de mission, une assistante, un contrôleur de gestion, une chargée de mission Europe, enfin une chargée de communication et des relations avec la presse. Néanmoins, l'équipe double en nombre à l'occasion de ses campagnes nationales. Dans les premiers temps qui suivent sa création, le CIDEM constitue l'interlocuteur privilégié du Service d'Information du Gouvernement chargé de piloter les grandes campagnes nationales (comme celles de l'incitation au vote). Progressivement, toutefois, le CIDEM lance, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale, des initiatives qui dépassent le cadre purement scolaire de l'éducation nationale. Ainsi, il organise les « Caravanes Civiques » en décembre 2001, et les « Routes de l'Engagement » en mars 2003, deux manifestations destinées à favoriser l'engagement des jeunes dans la vie associative et citoyenne, au cours desquelles le CIDEM organise dans toute la France des

débats et des rencontres entre des équipes d'animateurs et des jeunes, scolarisés et non-scolarisés.

La «Coalition pour la citoyenneté» en Angleterre : structuration d'un réseau thématique informel et d'un lobbying pluraliste pour l'éducation à la citoyenneté

Dans une temporalité assez proche de celle de la mobilisation des associations françaises, un foisonnement de groupes s'empare en Angleterre de la question de l'éducation à la citoyenneté. Parmi ces derniers, l'action d'un « réseau thématique » (« issue network »¹⁷) d'organisations semble avoir été déterminante, à partir de la fin des années 80, pour favoriser le traitement public de cet enjeu par les autorités éducatives anglaises, et pour « affermir la légitimité du programme d'éducation pour la citoyenneté »¹⁸ : La « Coalition pour la Citoyenneté » (« Citizenship Coalition ») - parfois simplement prénommée « coalition ». Cette dernière représente une sorte de « lâche fédération »¹⁹ regroupant cinq organisations-membres : la Citizenship Foundation, l'Institute for Citizenship, Community Service Volunteers, Hansard Society, Council for Education in World Citizenship (en suspension jusqu'en 2003). La réflexion se concentre, dans le cadre de cette contribution, sur les quatre premières organisations, étant donné que le Council for Education in World Citizenship n'était pas actif au moment de la mise sur agenda de la citoyenneté. Les quatre autres groupes nourrissent, de façon générale,

¹⁴Document internet du CIDEM, disponible à l'adresse <http://www.cidem.org/cidem/cidem/cidem.html>.

¹⁵Entretien réalisé avec Jean-Marie Montel, Délégué Général du Cidem, Cidem, Paris, 28.V.03.

¹⁶Document internet du CIDEM, disponible à l'adresse <http://www.cidem.org/cidem/cidem/cidem.html>.

¹⁷R.A.W. Rhodes, « Les réseaux d'action publique en Grande-Bretagne », in P.LE GALES, M. Thatcher, *Les réseaux de politiques publiques. Débats autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, 1995.

¹⁸Entretien réalisé avec Graham Morris, Responsable du développement de la citoyenneté à la *Citizenship Foundation*, *Citizenship Foundation*, Londres, 11.IV.02.

¹⁹Entretien réalisé avec Peter Hayes, Directeur de CSV Education, *Community Service Volunteers*, Londres, 10.IV.02.

une conception « marshallienne²⁰ » de l'éducation à la citoyenneté : celle-ci est surtout conçue à travers le prisme des droits - démocratiques, politiques, et sociaux-, même si chaque organisation peut insister sur un aspect particulier de la trilogie marshallienne des droits. C'est sur la « philosophie », les ressources et la « morphologie » structurelle de chacune des organisations qu'il s'agit d'insister, afin de comprendre comment la citoyenneté s'est progressivement intégrée dans leurs matrices paradigmatiques et modes d'action.

La Citizenship Foundation est créée en 1989 par un groupe de juristes préoccupés de l'insuffisante place accordée au droit dans l'enseignement. Soutenue à l'origine par la Law Society et un membre libéral démocrate de la Chambre des Lords, l'organisation conçoit l'éducation à la citoyenneté à travers le prisme du droit et de la démocratie. Les répertoires d'action qu'elle déploie pour la citoyenneté visent avant tout l'apprentissage des droits/des responsabilités, la connaissance du système légal, le respect des droits de l'homme et du fonctionnement de la démocratie, la responsabilité sociale et morale. Dans la première moitié des années 90, la fondation publie grâce aux financements du Home Office du matériel enseignant pour encourager l'éducation au droit dans l'enseignement primaire. Elle organise à cet effet des concours nationaux pour les écoles, des visites d'avocats en formation dans les établissements scolaires pour discuter de questions d'actualité, enfin des séminaires pour les enseignants, les directeurs d'écoles et

²⁰On se réfère ici aux travaux du sociologue anglais, Thomas Humphrey Marshall (1893-1981), qui a proposé une théorie libérale et évolutionniste de l'apparition et du développement de la citoyenneté, en retenant trois dimensions, « dictées par l'histoire davantage que par la logique » : une première dimension formée au 18^{ème} siècle et relative aux droits civils, une seconde dimension apparue au 19^{ème} siècle et concernant les droits politiques, enfin une troisième dimension couvrant le 20^{ème} siècle et liée aux droits sociaux. Voir T.H.MARSHALL, *Citizenship and Social Class and Other Essays*, Cambridge, Cambridge University Press, 1950.

les autorités éducatives locales -Local Education Authorities-.

La « physionomie » de l'Institute for Citizenship se rapproche quelque peu de celle de la Citizenship Foundation : établie en 1992 par le porte-parole de la Chambre des Communes, l'Institute for Citizenship est une organisation bénévole indépendante qui veut promouvoir l'émergence d'une « citoyenneté active informée » afin de favoriser « une plus grande participation dans la démocratie et la société »²¹. A cette fin, elle développe des ressources éducatives « innovantes » comprenant la publication d'un ouvrage - « Learning Through Elections »-, et le lancement d'une campagne de sensibilisation au vote -« Get the Vote out ! »²²-. En outre, elle entreprend des recherches et tente de stimuler les débats sur l'éducation à la citoyenneté : en 1996, elle organise un sondage national sur le thème de « L'éducation à la citoyenneté au niveau du primaire ».

La dimension participative représente aussi un aspect essentiel pour les deux autres organisations, plus anciennes, de la « coalition pour la citoyenneté » : la Hansard Society et Community Service Volunteers (CSV). La première décline la citoyenneté en termes de participation à la vie démocratique parlementaire, tandis que la seconde la conçoit d'abord à travers le prisme de l'engagement dans la communauté. L'histoire de la Hansard Society remonte à 1944, date à laquelle cette organisation bénévole éducative est créée par Stephen King-Hall, député et journaliste, en recevant également les soutiens de Winston Churchill et Clement Atlee. A l'origine, la Hansard Society vise à promouvoir l'idéal de la démocratie représentative et bénéficie, à cet égard, de la reconnaissance des deux partis de l'opposition. L'objet de ses premières activités, réunions et publications est consacré à l'éducation au système parlementaire britannique. Compte tenu de son engagement originel dans la promotion de l'éducation

²¹Document de présentation de l'Institute for Citizenship, disponible à l'adresse <http://www.citizen.org.uk/institute.htm>

²²Idem.

politique (« political literacy »), la société s'estime pionnière en matière d'éducation à la citoyenneté. Pour matérialiser cet investissement et cet intérêt, la Hansard Society fonde un programme d'éducation pour la citoyenneté dont la responsabilité revient à une ancienne enseignante d'anglais et de Media Studies qui, auparavant, travaillait dans le secteur commercial. La conception que l'organisation nourrit de l'éducation à la citoyenneté s'inscrit dans l'objectif principal qui sous-tend toute l'action de la société - « promouvoir la modernisation du système parlementaire national »²³ - : l'ambition est de « connecter les citoyens aux institutions démocratiques » afin de « promouvoir une démocratie parlementaire effective grâce à l'éducation »²⁴. A cette fin, et avec le soutien financier du Department of Education, la Hansard Society produit des ressources et du matériel enseignants; par ailleurs, elle propose des projets éducatifs pour faciliter la mise en pratique de la citoyenneté dans le cadre scolaire : simulations d'élections locales (programme « Mock elections »), visites de députés nationaux dans les écoles de leur circonscription (programme « MPs at School »). Il est intéressant de noter que, pour ce dernier projet, la société travaille en coopération avec la Citizenship Foundation ainsi que deux autres organisations nationales, Children's Express et Parliamentary Educational Unit.

En ce qui concerne Community Service Volunteers, l'objectif affiché en matière d'éducation est de favoriser le développement d'une « citoyenneté active » à travers l'« engagement dans la communauté » (« community involvement »). Fondé en 1962 par le professeur Alec Dickson, Community Service Volunteers (CSV) représente la version britannique de l'organisation mondiale « Voluntary Service Overseas » cherchant

originellement à encourager des actions de bénévolat, de formation et d'action dans la communauté pour lutter contre l'exclusion sociale. L'organisation fonde une unité spéciale, « CSV Education for Citizenship », et elle utilise des répertoires d'action spécifiques dans l'objectif de former à une citoyenneté active : outre l'offre de cours et la production de matériaux sur la citoyenneté destinés aux enseignants, aux élèves et aux adultes volontaires, CSV Education for Citizenship anime, en 1992, « Learning Together », un programme de tutorat permettant à des bénévoles d'entrer en contact avec les écoles et les établissements d'enseignement universitaire. Par ailleurs, l'organisation propose des méthodes d'apprentissage innovantes pour revitaliser le sens de l'appartenance communautaire : elle incite au travail en équipe, promeut une éducation interactive entre pairs (« peer education ») - plutôt que magistrale, et lance des thèmes de travail novateurs - éducation à l'environnement ou sensibilisation à la coopération interrégionale-.

Au-delà des propriétés historiques, sociales et politiques, ainsi que des répertoires d'action spécifiques à chacune des organisations de la « coalition pour la citoyenneté », une sorte de partenariat informel et « flexible » s'établit progressivement entre elles, au cours des années 90. Dans un contexte social et politique marqué par le déclin de la participation civique, mais aussi par la recrudescence des incivilités et la mise en question de l'identité nationale, ces organisations sont progressivement amenées à collaborer ponctuellement, à échanger des ressources, de façon occasionnelle et informelle, enfin à organiser une sorte de division implicite des responsabilités pour mener des projets éducatifs sur la citoyenneté : à la Citizenship Foundation revient la responsabilité de prendre en charge l'aspect politique de l'éducation à la citoyenneté, à l'Institute for Citizenship l'aspect juridique, à Community Service Volunteers l'aspect de l'engagement civique. Compte tenu de leur intérêt commun et, pour certaines - Hansard

²³Document de présentation de la *Hansard Society*, disponible à l'adresse : <http://www.hansardsociety.org.uk/society2.htm>

²⁴Telle est la vision défendue par le Président de la *Hansard Society*, qui n'est autre que le porte-parole de la Chambre des Communes. In *Ibid.*

Society et Community Service Volunteers-, précoce pour l'éducation à la citoyenneté, elles sont aussi, sur le plan externe, progressivement impliquées dans des réunions, des groupes de travail, et des contacts informels avec les autorités éducatives chargées du traitement de cette question - en particulier avec la Citizenship Team du Department for Education -. Ainsi, les « organisations de citoyenneté » n'hésitent pas à faire part de leur « expertise » en matière d'éducation à la citoyenneté, en publiant parfois des rapports ou en émettant des recommandations à destination du Department for Education. Dès lors, les acteurs de la coalition n'hésitent pas à qualifier leur action de « lobbying non agressif »²⁵ ; ils soutiennent par là que la « coalition pour la citoyenneté » a largement contribué au processus de décision publique par lequel David Blunkett, Secretary of State, recommande, en 1997, l'inclusion de la citoyenneté dans le national curriculum. Force est d'admettre que ces quatre organisations sont celles dont le lobbying auprès des autorités éducatives semble avoir été le plus influent. En effet, le premier programme national d'enseignement pour la citoyenneté retient trois « composantes en interrelation » pour définir la citoyenneté: « la responsabilité sociale et morale » (« social and moral responsibility »), l'éducation politique (« political literacy »), et l'engagement dans la communauté (« community involvement »)²⁶. Ces trois strates conceptuelles peuvent être interprétées comme la synthèse des principales matrices paradigmatiques et représentations défendues par les organisations de la « coalition pour la citoyenneté ». Toutefois, la dynamique de coopération informelle par laquelle la coalition a déployé son activisme et contribué à faire de la citoyenneté un enjeu « saillant » de l'agenda éducatif anglais n'a été qu'éphémère ; en effet, elle s'est dissoute avec

la mise sur agenda institutionnel de l'éducation à la citoyenneté. A ce moment, c'est davantage une dynamique concurrentielle qui se développe entre les organisations de l'ancienne coalition, les groupes étant pris dans une sorte de surenchère pour faire reconnaître leurs projets respectifs par les autorités éducatives nationales et obtenir des ressources auprès de ces dernières.

Au total, il apparaît qu'une mise en mouvement des organisations nationales autour de la question de la citoyenneté est perceptible en France comme en Angleterre, ce qui atteste d'une (re)découverte manifeste de cet enjeu dans les deux espaces éducatifs nationaux. Dans les deux pays, la citoyenneté fait l'objet d'une « montée en généralité » dans une temporalité quasi-simultanée : au cours des années 90, elle constitue une dimension essentielle du travail politique des groupes éducatifs nationaux, entre lesquels se forme une sorte de consensus sur les « diagnostics » - « le civisme a une image poussièreuse et ringarde »²⁷ - et les volontés – renouveler le civisme grâce à une citoyenneté « qui pourrait se fonder différemment »²⁸. En ce sens, une certaine convergence ou « connexion des cadres »²⁹ de perception et d'action s'expriment dans les deux espaces nationaux, et ce malgré la structure très différente des réseaux organisationnels en mouvements. Cette esquisse de rapprochement des « grammaires de la mobilisation »³⁰ autour de la citoyenneté à partir du début des années 90 est concomitant à l'institutionnalisation de la citoyenneté européenne par le Traité de Maastricht de 1991. Peut-on pour autant en déduire une corrélation directe entre cet élément institutionnel européen et l'intégration

²⁵Entretien réalisé avec Graham Morris, Responsable du développement de la citoyenneté à la *Citizenship Foundation*, *Citizenship Foundation*, Londres, 11.IV.02.

²⁶QUALIFICATION AND CURRICULUM AUTHORITY, *Citizenship at Key Stage 3 and 4, Initial Guidance for Schools*, Londres, 2000.

²⁷Entretien réalisé avec Jean-Marie Montel, Délégué Général au Cidem, Cidem, Paris, 28.V.03.

²⁸Entretien réalisé avec David Barr, Président de l'*Association for Citizenship Teaching*, Essex, 08.IV.02.

²⁹E. Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, collection « Repères », p.93.

³⁰D. Cefai, D. Trom (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, Paris, Editions de l'EHESS, 2001, pp. 99-134.

d'une nouvelle réalité citoyenne dans les « schémas d'interprétation »³¹ des organisations éducatives nationales? En réalité, si l'éducation à la citoyenneté fait l'objet d'un intérêt nouveau en Angleterre et d'un intérêt renouvelé en France, la dimension européenne s'intègre de façon variable dans les répertoires d'action collective déployés par les groupes nationaux mobilisés pour la citoyenneté.

La « résonance cognitive »³² différentielle de la citoyenneté européenne dans les mobilisations sociétales pour l'éducation à la citoyenneté

Si la question de l'éducation à la citoyenneté suscite une dynamique de mobilisation manifeste au sein des nébuleuses de groupes présentes dans les deux pays, la « résonance cognitive » de la citoyenneté européenne reste inégale selon le contexte national et les groupes concernés. Ainsi, le CIDEM intègre la citoyenneté européenne dans ses matrices paradigmatiques et conçoit celle-ci comme une sorte d'enjeu « dérivé » de la mission générale d'éducation au civisme ; par contre, les groupes éducatifs anglais qui cherchent à promouvoir la citoyenneté européenne restent très dispersés outre-manche.

La citoyenneté européenne intégrée aux matrices paradigmatiques et aux répertoires d'action collective du CIDEM : un « objectif de second rang » pour l'éducation au civisme

Le CIDEM ne limite pas son champ d'action à l'apprentissage du civisme national mais il aspire à « faire évoluer les comportements de chacun dans le sens d'une plus grande conscience du « vivre ensemble »³³. Plus précisément, le collectif d'organisations précise que « le champ d'action de l'esprit civique ne se restreint pas

aux limites de l'hexagone. Il implique aussi l'idée de citoyenneté européenne et de solidarité Nord-Sud »³⁴. Le CIDEM incorpore donc la citoyenneté européenne dans ses matrices paradigmatiques : en partant du constat que les connaissances sur la citoyenneté européenne restent vagues, il fait de l'Europe l'une de ses préoccupations principales et lance en décembre 2002 une campagne de trois semaines intitulée « Les Caravanes pour l'Europe ». A cette occasion, le CIDEM mobilise ses réseaux locaux et envoie des équipes d'animateurs -militants associatifs par ailleurs- rencontrer des jeunes dans les villes de plus de 50000 habitants. La campagne vise à sensibiliser les jeunes à l'Europe, à les informer sur son actualité - Convention, élargissement, Charte européenne des droits fondamentaux de l'Union européenne-, et sur les institutions européennes. Dans le prolongement de ces objectifs, l'initiative est conçue pour participer à l'instauration d'une citoyenneté européenne en encourageant le développement de « paroles de jeunes » sur la citoyenneté et le vivre ensemble en Europe. Sur le plan des ressources mobilisées au titre de la campagne, le CIDEM ne sollicite pas le soutien du Ministère de l'Education Nationale. Les institutions partenaires sont surtout le Parlement européen, la Commission européenne et, dans une moindre mesure, le Ministère des Affaires Etrangères. Au-delà de cette campagne, le CIDEM intègre également la dimension européenne au niveau de sa stratégie organisationnelle, puisqu'il envisage un redéploiement de ses structures en Europe. En effet, l'organisation est sollicitée par des associations homologues engagées pour l'éducation à la citoyenneté dans d'autres pays européens (Italie, Allemagne...) pour créer un « CIDEM Europe » qui favoriserait la mise en réseau transnationale d'associations de citoyenneté. Il faut toutefois noter que la Grande-Bretagne ne fait pas partie des partenaires potentiels.

³¹E. Goffman, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit, 1991 (1^{ère} édition, 1974).

³²O. Filleule, C. Pechu, *Letter ensemble. Les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp.164-168.

³³Entretien réalisé avec Jean-Marie Montel, Délégué Général du Cidem, Cidem, Paris, 28.V.03.

³⁴*Ibid.*

La citoyenneté européenne portée par quelques « segments » d'organisations de citoyenneté en Angleterre : la dimension européenne « marginalisée » et détachée de l'objectif principal d'éducation à la citoyenneté

Etant donné la nouveauté incarnée par le développement d'une question aussi controversée, en Angleterre, que l'éducation à la citoyenneté³⁵, la citoyenneté européenne constitue un enjeu (encore ?) très secondaire pour la plupart des organisations de la « coalition pour la citoyenneté ». En effet, ces dernières ne considèrent pas la construction européenne comme un élément essentiel dans la (re)définition du lien d'appartenance nationale, contrairement aux processus de décentralisation et d'internationalisation³⁶. Aussi le projet d'intégration européenne n'est-il pas pressenti comme l'un des facteurs déterminants dans le contexte qui a favorisé l'engagement de ces groupes pour l'éducation à la citoyenneté. En réalité, seuls trois programmes éducatifs sont consacrés par ces groupes à la citoyenneté européenne : deux projets de l'Institute for Citizenship (« Speak Out ! On European citizenship » (« Discutons ! De la citoyenneté européenne ») ; « Europe and Its Citizens – The Future » (« L'Europe et ses citoyens – L'avenir ») ; un programme de la Hansard Society, « MEPs in Schools Pack » (« Kit des députés européens dans les écoles »). Il semble intéressant de préciser ce qui confère à ces projets leur originalité, en examinant les répertoires d'action, les

interactions politiques et les ressources à partir desquels ils sont entrepris.

Le projet « Speak Out ! On European Citizenship » de l'Institute for Citizenship paraît le plus ambitieux. En partant du double constat que l'Europe est une question complexe et controversée, mais également qu'il « n'existe pas de conception claire de ce qu'est l'identité du citoyen européen », le programme poursuit trois objectifs relatifs à l'éveil d'une citoyenneté européenne : « encourager autant de visions que possible de s'exprimer sur ce sujet », « stimuler les débats sur l'Europe », et « faire prendre conscience de l'enjeu de la citoyenneté européenne »³⁷. A l'occasion des élections européennes de 1999 et de 2004, l'institut propose donc ce projet éducatif qui s'adresse particulièrement aux scolaires de 15 à 18 ans et qui doit permettre de « développer la notion d'une citoyenneté européenne diverse et inclusive en rapprochant les étudiants de toute l'Europe par une discussion sur des questions relatives à la citoyenneté européenne »³⁸. A cette fin, l'organisation anime un forum multinational virtuel invitant les élèves à discuter de la citoyenneté européenne avec leurs camarades européens, l'objectif sous-jacent étant d'« encourager les jeunes à explorer différentes visions et voir les problèmes à partir de plusieurs perspectives, en mettant en lumière la diversité culturelle de l'Europe »³⁹. Pour ce faire, un guide sur l'éducation à la citoyenneté européenne est élaboré par l'Institut et mis à disposition des enseignants et des étudiants, afin de préparer ces derniers à la discussion virtuelle. Le document fournit des informations générales sur la citoyenneté européenne, suggère des techniques de débats et des thèmes pour les discussions, enfin il rassemble des liens

³⁵J. Beck, *Morality and citizenship in education*, London, Cassell, 1998. J. Cairns, «Moral, ethics and citizenship in contemporary teaching», in R. Gardner, J. Cairns, D. Lawton (eds.), *Education for Values : Moral, Ethics and Citizenship in Contemporary Teaching*, London, Kogan Page, 2000, pp.6-23. W. Carr, «Education for citizenship», *British Journal of Educational Studies*, vol.XXXIX, n°4, novembre 1991, pp.373-385. I.DAVIES, I.GREGORY, S.C.RILEY, *Good citizenship and educational provisions*, London/New York, Falmer Press, 1999.

³⁶Entretien réalisé avec Graham Morris, Responsable du développement de la citoyenneté à la *Citizenship Foundation*, *Citizenship Foundation*, Londres, 11.IV.02.

³⁷Document internet de l'Institute for Citizenship, disponible à l'adresse : <http://www.citizen.org.uk/europe.html>.

³⁸Document internet de l'Institute for Citizenship, disponible à l'adresse : <http://www.whsmith.co.uk>.

³⁹Document internet de l'Institute for Citizenship, disponible à l'adresse : <http://www.citizen.org.uk/speakout>.

électroniques qui procurent des informations sur l'Europe et la citoyenneté européenne. Reconnu et encouragé par le Ministre de l'Europe de l'époque, Peter Hain, le projet bénéficie en outre du soutien financier d'acteurs institutionnels nationaux (Foreign and Commonwealth Affairs Office) et européens (Commission européenne et Parlement européen), mais c'est surtout du secteur privé que lui provient la grande part de ces ressources matérielles, avec la participation notable de quatre groupes privés. Sur le plan conceptuel, une multitude d'acteurs intervient dans le développement du projet, procurant un soutien logistique ou simplement des conseils : des représentants du secteur privé et du secteur éducatif municipal (Leicester City Multicultural Education Service), des universitaires et des enseignants, des instituts de recherche éducative (National Foundation for Educational Research, Institute of Education), des instituts universitaires (European University Institute), enfin la Représentation permanente du Parlement européen au Royaume-Uni⁴⁰.

Cette initiative éducative européenne s'insère dans un plan d'action nationale entrepris par l'organisation, « Get the vote out ! Europe 1999 » -« Votez ! Europe 1999 »-, campagne d'incitation au vote comprenant trois volets : outre le projet éducatif « Speak Out ! On European Citizenship », l'Institute for Citizenship anime de septembre à octobre 1998 onze séminaires d'une journée chacun en Angleterre, en Ecosse et au Pays de Galle ; grâce à ces réunions, l'institut veut expliquer le nouveau système électoral et stimuler le débat sur des questions-clefs relatives au thème « la Grande Bretagne en Europe » ; enfin, l'organisation entreprend trois simulations nationales d'élections. Par ailleurs, le projet fait l'objet d'une publication à laquelle contribue, sur le plan substantiel, un vaste ensemble d'acteurs : des représentants d'institutions européennes (commissaires européens, parlementaires européens), d'institutions nationales (Parlement, Home

Office), de partis politiques nationaux et européens (Scottish National Party, Conservative Party, Green Party, European Parliamentary Labour Party), des organisations politiques nationales et européennes (Charter 88, European Movement), des acteurs du secteur associatif (Association of Electoral Administrators), enfin des universitaires et des groupes privés⁴¹. Fin 2001, l'Institute for Citizenship déploie une autre initiative concernant la citoyenneté européenne : « Europe and Its Citizens – The Future ». Ce programme propose de former dans tout le pays des « tables de discussions européennes » qui rassemblent un large ensemble d'acteurs variant en fonction du thème abordé : des députés européens, des acteurs d'institutions nationales (le Consultant en Affaires européennes du Premier Ministre, le Secrétaire Européen du Cabinet, des membres du Department of Trade and Industry), d'institutions supra-nationales (le Président du Centre Européen d'Evaluation sur le racisme et la xénophobie), d'organisations internationales (Amnesty Internationale), des universitaires, enfin des représentants du secteur privé (Ford). La « philosophie » du projet est de permettre à ces personnalités de rencontrer le public pour débattre de diverses questions européennes, telles que l'impact du modèle social européen sur le secteur privé, la résolution du « déficit démocratique », la diversité et le multiculturalisme en Europe.

Moins complexes sont les interactions sociales et politiques, mais aussi les répertoires d'action à partir desquels la Hansard Society entreprend ses initiatives éducatives européennes. La société propose en effet un seul projet, « MEPs in Schools Pack », pour lequel elle bénéficie du soutien financier du Parlement européen. Ayant pris acte du succès de « MPs in Schools » (« Les députés à l'école »), la « version nationale » de ce programme, la Hansard Society cherche à « rassembler des enseignants, des étudiants et des députés européens pour explorer et

⁴⁰*Ibid.*

⁴¹INSTITUTE FOR CITIZENSHIP, « *Get the vote out ! Europe 1999* », Londres, juin 1998, p.3.

discuter de questions européennes»⁴² à l'approche des élections européennes de 2004. L'objectif est aussi de faire découvrir aux étudiants les responsabilités qui incombent aux députés européens en tant qu'élus, mais également l'impact de l'Europe sur leur vie quotidienne.

Pour les deux autres organisations de la « coalition », la citoyenneté européenne est prise en compte au niveau des stratégies organisationnelles, mais pas réellement au niveau des répertoires d'action. Ainsi, la Citizenship Foundation se mobilise pour l'éducation à la citoyenneté au niveau de la « Grande Europe », et ceci à trois égards : d'une part, la fondation est active dans les pays de l'Europe de l'Est, où son « capital incorporé » d'expertise l'amène à être sollicitée pour faciliter la mise en place d'une politique d'éducation à la citoyenneté dans cette région; d'autre part, elle fait partie d'un réseau transnational d'organisations européennes (Politeia); enfin, elle a connaissance des activités du Conseil de l'Europe en matière d'éducation à la citoyenneté démocratique, pouvant même ponctuellement y prendre part, de façon informelle et individuelle. Il faut par ailleurs souligner que la Citizenship Foundation est récemment entrée en contact avec la Représentation Permanente du Parlement européen au Royaume-Uni pour demander des fonds en vue de l'organisation d'une série de séminaires mensuels -« First Fridays Seminars »- consacrée au thème de l'éducation à la citoyenneté. Si la fondation reconnaît l'apport cognitif de ces contacts européens, elle n'en est pas pour autant poussée à revendiquer l'importance de la citoyenneté européenne auprès des autorités éducatives nationales. Toutefois, elle affirme son intention de se mobiliser à l'avenir dans ce domaine, et envisage la possibilité de créer un

supplément européen à son projet de « Passeport pour le jeune citoyen »⁴³.

Le constat est identique pour Community Service Volunteers (CSV) qui nourrit des échanges organisationnels supra-nationaux sans que ceux-ci ne se répercutent fondamentalement sur le « travail politique » de diffusion d'un discours revendicatif sur la citoyenneté européenne à destination des autorités éducatives nationales. En réalité, Community Service Volunteers fait plus porter son action et, à certains égards, son lobbying, au niveau supra-national -international mais aussi européen-. L'organisation a en effet créé un Bureau européen composé de deux sections, « CVS International » et « CSV Volunteurope ». La mission assignée au premier est d'inciter au développement d'échanges de bénévoles dans le monde pour, entre autres objectifs, « promouvoir l'inclusion sociale » et « encourager la citoyenneté active »⁴⁴; quant au second, il est le moyen pour CSV de « prendre part au développement social de l'Europe et encourager une citoyenneté européenne active, particulièrement parmi les jeunes défavorisés ». En fait, CSV développe une stratégie de lobbying au niveau européen pour trois enjeux spécifiques : d'une part, pour promouvoir auprès des institutions européennes la conception d'une citoyenneté active; d'autre part, pour encourager la construction d'une sorte de réseau d'organisations bénévoles destiné à porter les idées et les politiques de CSV sur l'agenda social européen; enfin, pour encourager les « échanges de bonnes pratiques » et de savoir-faire entre diverses organisations européennes bénévoles. Pour soutenir ce programme de lobbying, l'organisation a mis en place deux structures : d'abord, « Volunteurope », un réseau européen d'organisations bénévoles au sein duquel les membres se rencontrent annuellement pour échanger leur savoir-faire

⁴²Document internet de la *Hansard Society*, disponible à l'adresse : <http://www.hansard-society.org.uk/node/view/50>.

⁴³Entretien réalisé avec Tony Breslin, Directeur général à la *Citizenship Foundation*, *Citizenship Foundation*, Londres, 11.IV.02.

⁴⁴Document internet de *Community Service Volunteers*, disponible à l'adresse : <http://www.csv.org.uk>.

et faire pression sur le niveau institutionnel européen en faveur du bénévolat; ensuite, « Third Sector European Network » (« Réseau européen du troisième secteur »), un groupe de lobbying rassemblant plusieurs organisations bénévoles insérées dans des réseaux régionaux britanniques. Néanmoins, le lobbying que l'organisation exerce au niveau européen pour la mise en pratique d'une citoyenneté européenne active ne l'amène pas à faire pression dans l'espace national pour soutenir l'inclusion de la citoyenneté européenne sur l'agenda éducatif.

Ainsi, l'intérêt pour la citoyenneté européenne se limite à quelques « segments » au sein des organisations anglaises mobilisées pour l'éducation à la citoyenneté. Il faut noter que même pour les instigateurs de projets d'éducation à la citoyenneté européenne, les motivations restent d'abord endogènes et nationales : elles sont liées à la perception d'un contexte domestique caractérisé par un mélange d'apathie politique, de désintérêt par rapport au projet européen et d'euroscpticisme⁴⁵. Peut-être en raison de ce contexte politique particulier, les différents « secteurs d'organisations » qui se mobilisent en intégrant la citoyenneté européenne dans leurs répertoires d'action et/ou leurs stratégies organisationnelles ne font pas pression sur les autorités éducatives nationales pour influencer la construction des politiques d'éducation à la citoyenneté. En réalité, les mobilisations restent relativement dispersées et visent davantage le milieu enseignant que le milieu institutionnel éducatif, les autorités éducatives nationales n'accordant d'ailleurs pas systématiquement de reconnaissance institutionnelle à leurs projets éducatifs européens⁴⁶. Dans un contexte organisationnel particulièrement compétitif, force est de souligner que la grande partie des soutiens attribués par le Department of Education est destinée aux projets d'éducation qui promeuvent une citoyenneté « classique » de

type « marshallien ». Dès lors, les ressources procurées par les acteurs de la « gouvernance européenne⁴⁷ » paraissent essentielles pour les « segments » européens des groupes anglais de citoyenneté. Toutefois, si ces « secteurs organisationnels » européens tissent des liens informels avec les institutions de la gouvernance européenne -en particulier les Représentations Permanentes de la Commission européenne et du Parlement européen-, l'influence de ces contacts et de ces soutiens sur les répertoires d'action et les matrices cognitives des organisations reste limitée. Pourtant, les acteurs institutionnels de l'Europe -en particulier la Représentation permanente du Parlement européen au Royaume-Uni- considèrent ces groupes comme des relais privilégiés pour implanter la dimension européenne dans le nouveau curriculum pour la citoyenneté. Cependant, face à la forte structuration des intérêts nationaux autour de l'éducation à la citoyenneté, la petite constellation des acteurs organisationnels anglais sensibles à la citoyenneté européenne a jusqu'à présent bénéficié de peu de reconnaissance et de ressources pour élaborer une stratégie offensive et implanter la dimension européenne sur l'agenda éducatif national.

Conclusion

L'analyse de l'action des groupes engagés pour l'éducation à la citoyenneté en France et en Angleterre montre que les

⁴⁵Entretien réalisé avec Emma Whiteacre, Directrice du projet « *Speak Out ! On European Citizenship* » à l'*Institute for Citizenship*, *Institute for Citizenship*, Londres, 09.IV.02.

⁴⁶*Ibid.*

⁴⁷R. Harmsen, "EUROPEANIZATION AND GOVERNANCE : A NEW INSTITUTIONALIST PERSPECTIVE", IN R. Harmsen, T.H. Wilson (EDS.), "EUROPEANIZATION : INSTITUTIONS, IDENTITIES AND CITIZENSHIP", *YEARBOOK OF EUROPEAN STUDIES*, n°14, EDITIONS RODOPI, AMSTERDAM, ATLANTA, 2000, PP. 51-81. M.JACHTENFUCHS, "CONCEPTUALIZING EUROPEAN GOVERNANCE", IN K.E.JORGENSEN (ED.), *REFLECTIVE APPROACHES TO EUROPEAN GOVERNANCE*, BASINGSTOKE, MACMILLAN, 1997, PP.39-50; M.JACHTENFUCHS, "DEMOCRACY AND GOVERNANCE IN THE EUROPEAN UNION", *EUROPEAN INTEGRATION ONLINE PAPERS (EIOP)*, VOL.1, N°2, 1997, [HTTP://EIOP.OR.AT/EIOP/TEXTE/1997-002A.HTM](http://EIOP.OR.AT/EIOP/TEXTE/1997-002A.HTM).

mobilisations sont très largement « tenues » par les formes sociales instituées qui prédominent, dans les deux Etats, pour l'élaboration des politiques d'éducation. En l'absence de fortes pressions exercées par les institutions européennes pour l'éducation à l'Europe et à la citoyenneté européenne, la médiation de cette dernière dépend des structures qui ont historiquement prédominé, dans chacun des deux Etats, pour la construction des politiques d'éducation. Or, entre la France et l'Angleterre, il n'existe pas de concordance ou d'« homologie structurale »⁴⁸ entre, d'une part, les structures nationales du champ de forces qui déterminent la production des politiques éducatives et, d'autre part, les structures de sens ou la structure du champ des formes qui prédominent pour définir les politiques d'éducation à la citoyenneté. D'abord, les prises de position et les stratégies des groupes dépendent de l'état de la « problématique légitime »⁴⁹ que la citoyenneté représente dans les deux espaces éducatifs nationaux, c'est-à-dire de l'espace des possibilités héritées des luttes antérieures concernant l'éducation à la citoyenneté (politique historiquement ancienne et institutionnalisée en France, politique très récente et faiblement institutionnalisée en Angleterre). En outre, l'impact de la citoyenneté européenne varie en fonction de la position différenciée que les acteurs-promoteurs de cette nouvelle citoyenneté occupent dans la structure du champ éducatif, autrement dit de la part de capital spécifique, à la fois « cognitif » et symbolique -degré de « notoriété externe » et de « reconnaissance interne»- dont ils sont dotés, ainsi que des dispositions constitutives spécifiques de leur habitus qui les amènent à tenter de transformer -ou non- la structure du champ de production des politiques éducatives

nationales⁵⁰.

C'est dire au total que le rôle des groupes sociétaux dans la construction d'un compromis social sur l'éducation à la citoyenneté européenne reste tributaire des régimes d'action collective⁵¹ nationaux, en particulier de la structure d'opportunités politiques – institutionnelle en France, politique en Angleterre-, et du cadrage cognitif -bureaucratique en France, politique en Angleterre- qui caractérisent la régulation des deux politiques éducatives nationales. D'un côté, l'action du Cidem en France paraît rester « extérieure » à la structure des intérêts « efficients⁵² » pour la détermination de l'agenda éducatif national : étant donné le haut degré d'institutionnalisation de la politique éducative française, et compte tenu de l'intérêt séculaire du Ministère de l'Education pour l'éducation au civisme, les mobilisations du Cidem rejaillissent très indirectement sur l'élaboration de la politique d'éducation civique. Les campagnes du collectif n'influencent pas directement les groupes d'intérêts disciplinaires et professionnels qui coopèrent durablement à l'intérieur des institutions éducatives ; elles interviennent plutôt en aval du processus de décision publique, en proposant des projets d'éducation aux acteurs du système scolaire. De l'autre côté de la Manche, il n'existe pas de référentiel⁵³ fort porté par les autorités gouvernementales éducatives en matière de citoyenneté : dans la mesure où celle-ci

⁵⁰Voir la thèse de doctorat de science politique en cotutelle de Marion Girod, « Regards croisés sur les politiques d'éducation à la citoyenneté européenne en France et en Angleterre », sous la direction de Yves Déloye et Robert Harmsen, IEP de Strasbourg et Queen's University of Belfast, en cours d'achèvement.

⁵¹R. Balme, D. Chabanet, V. Wright (dir.), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de la FNSP, 2002, pp.83-88.

⁵²P. Bourdieu, R. Christin, « La construction du marché. Le champ administratif et la production de la « politique du logement » », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 81-82, mars 1999, p.70.

⁵³Faure A., Pollet G., Warin P. (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, collection « Logiques Politiques », 1995.

⁴⁸P. Bourdieu, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Editions du Seuil, 1994, pp.70-71.

⁴⁹P. Bourdieu, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, op. cit., pp.70-71.

constitue un « concept essentiellement contesté⁵⁴ » qui n'a pas représenté, historiquement, une idéologie activement véhiculée par l'Etat anglais, et compte tenu de la faible emprise de ce dernier sur le système éducatif jusqu'à la Loi de Réforme Educative de 1988⁵⁵, les organisations de citoyenneté apparaissent comme des acteurs « suppléants » l'Etat pour concevoir la politique d'éducation à la citoyenneté. Ce sont en effet les multiples interactions entre les autorités gouvernementales éducatives et les groupes de citoyenneté, mais aussi entre ces derniers eux-mêmes, qui favorisent la mise sur agenda de l'éducation à la citoyenneté et l'élaboration du premier programme national historique s'y rapportant. Toutefois, l'intégration de la citoyenneté européenne dans les répertoires d'action collective et les matrices paradigmatiques des groupes sociétaux anglais reste imperceptible : la citoyenneté européenne paraît « concurrencée » par d'autres univers de références car ce sont surtout les dimensions classique/marshallienne, active/communautaire et internationale/multiculturelle du lien d'appartenance civique qui prédominent dans les mobilisations sociétales. Ainsi, au sein de la constellation des groupes anglais qui tentent de faire aboutir leurs revendications et leurs visions particulières de l'éducation à la citoyenneté, la marge d'action des « entrepreneurs de cause européenne » reste limitée face à l'activisme de différentes nébuleuses organisationnelles qui revendiquent d'autres univers de sens pour concevoir la citoyenneté ; les idées ou les projets européens ne se répercutent que faiblement sur leurs mobilisations sociétales et la citoyenneté européenne ne s'intègre pas véritablement dans l'agenda éducatif anglais. Finalement, les groupes éducatifs anglais se résignent, en quelques sortes, au constat de « l'exception

britannique en Europe » : leur action de lobbying ne prend pas encore en compte la citoyenneté européenne, et la question de l'éducation à la citoyenneté est perçue comme une fin en soi, détachée de toute revendication européenne.

En France comme en Angleterre, la citoyenneté européenne ne constitue donc pas un intérêt partagé par les configurations nationales d'acteurs en interaction pour la définition des objectifs d'éducation à la citoyenneté : le travail symbolique de constitution qui serait nécessaire pour créer un groupe uni autour de la citoyenneté européenne se heurte à la diversité des positions, des dispositions et des intérêts des groupes agissant dans l'espace social de production des politiques nationales d'éducation à la citoyenneté. Dans les deux Etats, c'est donc une sorte de « dépendance au sentier »⁵⁶ par rapport à l'équilibre des structures institutionnelles, politiques et cognitives qui empêche l'action des groupes nationaux de générer la construction d'un intérêt commun pour la citoyenneté européenne qui soit capable de favoriser le changement des agendas éducatifs nationaux. En France, ce sont, en effet, les groupes intégrés aux institutions étatiques centrales qui constituent le noyau des acteur-décideurs, représentant à la fois une profession et des disciplines ; face à ce « monopole d'énonciation », les acteurs associatifs n'interviennent pas formellement dans la détermination des directives politiques et dans la construction des programmes d'enseignement civique. En Angleterre, l'intégration de la citoyenneté européenne est entravée par la présence de « points de veto multiples »⁵⁷ dans la structure de la politique

⁵⁴H.VAN Gusteren, « Notes on a Theory of Citizenship », in P. Birnbaum, J. Lively, G. Parry (eds.), *Democracy, Consensus and Social Contract*, Londres/Beverly Hills, Sage Publications, 1978.

⁵⁵D. Lawton, *Education, Culture and the National Curriculum*, Londres, Sydney Auckland, Holder and Stoughton, 1989.

⁵⁶VOIR R. Harnesen, « EUROPEANIZATION AND GOVERNANCE : A NEW INSTITUTIONALIST PERSPECTIVE », *OP. CIT.*, pp. 51-81.

⁵⁷M.G. Cowles, J. Caporaso, T. Risse, « Europeanization and Domestic Change : Introduction », in Maria Green Cowles, James Caporaso, Thomas Risse (eds.), *Transforming Europe. Europeanization and Domestic Change*, *op.cit.*, 2001, p.9.

éducative : étant donné l'univers particulièrement concurrentiel dans lequel les groupes nationaux s'affrontent pour faire reconnaître diverses matrices paradigmatiques concernant la citoyenneté, et compte tenu des facteurs socio-politiques, culturels et idéologiques qui limitent l'influence du processus d'intégration européenne dans le pays, la citoyenneté européenne est parfois pressentie mais elle ne constitue encore en rien un enjeu explicite de lobbying.

En conséquence, si la citoyenneté européenne est mise en forme, mise en scène et mise en sens dans les deux Etats membres par quelques rares « groupements de promotion », ces derniers n'accèdent pas à la position d'acteurs « pertinents »⁵⁸ pour la production des politiques éducatives nationales. La petite constellation des groupes porteurs de la citoyenneté européenne reste trop fragile et isolée, si bien qu'il n'existe pas, dans chaque espace national, de « coalition de cause européenne » suffisamment structurée pour promouvoir l'inscription explicite de la citoyenneté européenne sur les agendas éducatifs des deux Etats. Etant donné l'absence de groupes-médiateurs fortement structurés autour de la citoyenneté européenne, les mobilisations de groupes éducatifs nationaux ne favorisent donc pas ce travail symbolique de consécration d'un intérêt européen et ce travail spécifique de conversion qui permettrait à la citoyenneté européenne de se transformer en objet d'intervention publique. Ainsi, l'action de ces groupes ne crée pas un « espace de mise en visibilité » de la citoyenneté européenne : le type de mobilisation ponctuelle et cloisonnée suscitée par cette dernière ne débouche pas sur un processus de politisation, défini par Jacques Lagroye comme la « requalification des activités les plus diverses, requalification qui résulte d'un accord pratique entre des agents sociaux enclins, pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre en cause la

différenciation des espaces d'activités »⁵⁹. Par conséquent, les mobilisations organisationnelles, en France comme en Angleterre, ne contribuent pas à la construction d'un intérêt européen explicitement articulé à la question de l'éducation à la citoyenneté et susceptible de favoriser le rapprochement des deux agendas éducatifs nationaux. En ce sens, l'action des groupes éducatifs nationaux ne participe pas d'une européanisation directe des agendas éducatifs domestiques et des politiques nationales, si l'on définit l'européanisation comme un « processus incrémental réorientant la direction et la forme du politique à tel point que les dynamiques politiques et économiques de la Communauté européenne s'intègrent à la logique organisationnelle de la politique et des processus politiques nationaux »⁶⁰.

C'est ainsi à l'histoire du processus d'intégration européenne que la conclusion de cette étude aimerait inviter à réfléchir : la méthode d'intégration communautaire, telle qu'originellement promue par les « pères fondateurs » du projet européen, et fondée sur le postulat d'un mécanisme d'« engrenage » fonctionnaliste, ne trouve-t-elle pas ses limites dans un domaine aussi déterminant pour l'avenir des sociétés que l'éducation ? En mettant de côté le poids de ces héritages et des dynamiques socio-politiques qui contribuent à la diffusion des normes, le nouveau courant « constructiviste » n'encourt-il pas des risques identiques ?

⁵⁸M. Offerle, *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris, Clefs, Montchrestien, 1998, p.24.

⁵⁹J. Lagroye, *La politisation*, Paris, Belin, collection « Socio-Histoires », 2003, pp.360-361.

⁶⁰Cité in R. Ladrecht, « Europeanization of Domestic Politics : The Case of France », *Journal of Common Market Studies*, 32, 1, 1994, p.69.